



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N°15

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'effondrement d'une partie d'un mur au 7, rue de la Vialle ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1er : L'interdiction de circulation des véhicules sur une partie de la rue de la Vialle à Chalignac (au niveau du N°7) pour cause d'effondrement de pierres d'une habitation est prolongée du 3 au 31 mars.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Mise en ligne le 2/3/26

Fait à Saint-Vincent, le 26 février 2026

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET

